



Fédération Sportive & Gymnique du Travail
COMMISSION de CYCLISME D'ALSACE



Publication de course

Titre de l'épreuve : **23^{ème} Montée du Floridor – Col du Hundsruck**

Epreuve prise en compte pour : **Trophée des Grimpées 2019**

Club organisateur : **Amicale Cycliste Thann**

Date de l'épreuve : **Samedi 7 septembre 2019.**

Coueurs admis (catégories et Fédérations) : **Nouveauté : ouvert aux benjamins et minimes.**
Course populaire de masse ouverte aux licenciés de toutes fédérations et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an à partir de benjamin (11 ans et plus).

Itinéraire : Thann – 54 rue du Floridor – Route forestière du Steimby – Col du Hundsrück (alt. 748m)

Distance : **5.5 km - 2 km pour benjamins et minimes**

Engagements : **Uniquement sur place.**

Lieu-horaires de remise des dossards et des engagements sur place : **Au Restaurant « Au Floridor » à Thann à partir de 14h00.** Le coureur choisi son heure de départ à l'inscription. Le numéro de dossard correspond à l'heure de départ. (De 14h31 à 15h00 pour les benjamins et minimes et de 15h21 jusqu'à 16h45 pour les autres)

Lieu des départs et arrivées : Départ devant le restaurant « Au Floridor » / Arrivée au Col du Hundsrück.

Horaires des départs :

- **Benjamins et minimes à 14h31 puis toutes les minutes. Dernier départ à 15h00.**
- **A partir de cadets à 15h21 puis toutes les minutes. Dernier départ à 16h45**

Tarifs : 5 euros pour les licenciés FSGT - 8 euros pour les autres.

Remise de Prix, Lieu et horaire : (aux seuls coureurs présents) Restaurant « Au Floridor » à Thann à partir de 17h30.

Une boisson sera offerte à chaque participant présent par le Restaurant « Au Floridor ».

Récompenses : Coupe au 1^{er} et prix aux 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie.

Information complémentaire :

Le site du club : www.acthann.net

Le courriel du club : info@acthann.net



Attention : Pour la sécurité des concurrents la circulation sera interdite dans le sens inverse de la montée par arrêté municipal pendant toute la durée de l'épreuve.

IMPORTANT

Le règlement des épreuves est celui de la Commission de Cyclisme FSGT d'Alsace. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération. Les voitures suiveuses sont interdites sous peine de déclassement du coureur.